

■ Municipal

Exposition de peinture



Du 19 février au 10 mars 2024, exposition de peintures de Bénédicte Robichon, à l'Office de Tourisme de Saint-Nizier.

Cette exposition se veut éclectique. Elle pourrait d'ailleurs s'appeler "Exploration"... « *Je souhaitais coucher sur la toile ce qui est beau à mes yeux, laisser parler mon cœur, mon intuition, mes mains... et découvrir ce que le pinceau me proposait au bout de cela.* »
Rendez-vous le vendredi 23 février à 17h pour le vernissage.

Inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2024 / 2025



Les inscriptions s'effectueront du 1^{er} au 25 mars 2024, pour les enfants ayant 3 ans dans l'année 2021 et les nouveaux arrivants sur la commune.

Etape n°1 : L'inscription en mairie : scan de toutes les pages du livret de famille et d'une attestation de domicile, par mail : mairie.stnizier@vercors.org ou aux horaires d'ouverture

Etape n°2 : Pour l'admission à l'école : scan du carnet de vaccinations, une attestation vaccinale du médecin traitant (avec les 11 vaccins obligatoires) et l'attestation délivrée par la mairie.

SUR RENDEZ-VOUS les lundis faire une demande par mail à ce.0381150u@ac-grenoble.fr

Nouveau taxi

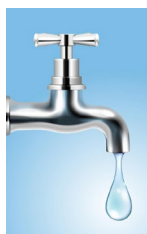


Mickael LOPES, stationné sur la commune, propose de vous conduire, soit pour faire vos courses soit pour vous conduire à vos rendez-vous médicaux en transport sanitaire sur le plateau ou dans l'agglomération (les bons de transport sont acceptés).

Il dispose également un véhicule 8 places permettant de transporter un groupe avec un tarif forfaitaire.

Tél. 06 99 61 03 73 – Mail : l.m.taxi38000@gmail.com

Votre facture d'eau



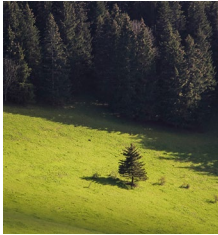
Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes a pris en charge la facturation de l'eau et de l'assainissement de toutes les communes du Plateau. Vos factures sont dorénavant adressées par voie postale par le Trésor Public.

Pour tous renseignements complémentaires : Mail : contact.eau@vercors.org / Tél. 04 76 95 62 00

Accueil physique : Maison de l'intercommunalité, 19 chemin de la Croix Margot, 38250 Villard-de-Lans, du lundi au vendredi : 9h -12h

Pour les Urgences : coupure d'eau, fuite, réseau d'assainissement bouché, etc. dans le domaine public, contacter Veolia au 09 69 32 34 58.

Arrêté préfectoral 2024 relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa



OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES :

Sur leurs parcelles forestières, les propriétaires privés ou publics en zone de « lutte obligatoire » sont tenus de prendre les mesures de nature à limiter les attaques de scolytes sur épicéas. Il s'agit de :

- faire procéder sans délai à la reconnaissance, l'abattage et à la prise en charge de leurs épicéas sur pied abritant des scolytes vivants (évacuation à plus de 5 km de tout massif ;
- à défaut faire évacuer de la forêt dans les meilleurs délais les bois scolytés secs, à des fins de prévention du risque sécuritaire d'atteinte aux personnes ;
- faire évacuer, après abattage, à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorcer ou stocker sous aspersion les épicéas sains (non scolytés) dans toutes les coupes en cours :
 - dans les 6 semaines qui suivent leur abattage durant la période d'exploitation à risque d'avril à octobre ;
 - avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars.

Atlas de la Biodiversité Communale Saint-Nizier du Moucherotte



Le premier projet sur la commune s'est achevé, et le fascicule de synthèse va bientôt être disponible. 24 sur 26 communes souhaitent continuer à être accompagnées par le Parc.

Y aura-t-il une suite prolongeant cette action à Saint-Nizier ? Oui, si la commune le demande. Or actuellement, pour se déclarer intéressé et accueillir cette action, il faut constituer un groupe avec une personne qui mène ce groupe.

Ce qui signifie : que pour le moment, la commune n'a pas donné suite à la proposition du Parc du Vercors.

Cela vous intéresse ? Alors déclarez vous intéressé en passant un coup de téléphone à la Mairie, afin de faire savoir que vous souhaitez que l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) continue. Votre réponse urgente est donc attendue, en mairie.

Information à destination des aidants



Nous accompagnons un conjoint, un enfant, un parent, un ami, un voisin... et nous vous proposons un temps de partage et d'entraide pour vous soutenir et vous orienter.

Nous pouvons en parler ensemble, soit lors de nos permanences, soit par mail : pairaidance4m@gmail.com

- Au Repair café d'Engins, sur rendez-vous par mail, les 1^{ers} vendredis du mois, de 16h à 18h ;
- À l'AGOPOP, les 3^{èmes} mardis du mois, de 17h 30 à 19h 30.